DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de CHATEAUDOUBLE

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

PIECE N° 5 - 1 Plan 1

PLAN D'ENSEMBLE, e = 1/5000ème

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2016

Pascale BLANCHET: urbaniste mandataire
Jean DECAUVILLE: urbaniste associé
Delphine BARNIER: paysagiste
Sylvain ARNOUX: architecte, infographiste

18 01 16

ZONAGE OUEST

ZONAGE EST

VOIR DETAIL 1/2000ème

VOIR DETAIL 1/2000ème

LEGENDE

limite de zonage

ZONES URBAINES

- UA — Zone urbaine centrale à vocation d'habitat, d'activités de commerces et de services nécessaires à la vie sociale.
- UC — Zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation dominante d'habitat individuel, mais pouvant accueillir également du petit collectif, et de l'habitat intermédiaire et individuel), des commerces, des services.
- UCh — Secteur de la zone UC avec dispositions particulières (hameau des Bérards).
- UCa — Secteur de la zone UC « quartier d'habitat individuel » « confirmé » avec assainissement non collectif (Quartier La Richardière).
- UL — Zone urbaine à vocation d'activités d'hébergement touristique et de loisirs (camping du Grand Lierne).
- ULa — Secteur équipements spectacles - arts du cirque (« Petit Cirque » au Grand Lierne).

ZONES A URBANISER

- AU — zone à urbaniser "fermée", subordonnée à une modification du PLU
- AUo — zone ouverte à l'urbanisation à vocation dominante d'habitat.

ZONES AGRICOLES

- A — zone agricole
- Ap — zone agricole protégée
- Aa — Secteur de la zone A comportant du bâti existant non agricole (dominante activité artisanale), et où on peut autoriser l'aménagement et l'extension des constructions existantes.
- Ai — Secteur de la zone A pour équipements et aménagement irrigation
- Ae — Secteur de la zone A (STECAL) pouvant recevoir des constructions nécéssaires aux activités économiques déjà implantées dans ce secteur

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle et forestière.
- Na — secteur de la zone N autorisant les activités commerciales et de service
- Nd — Secteur de la zone N où les aires de stockage et de dépôt sont autorisées.
- NS — Secteur de la zone N protégé en tant qu'espace naturel sensible ou réserve de biodiversité.
- NL — Secteur de la zone N autorisant aménagement et équipements légers pour loisirs.
- Np — Secteur de la zone N comportant des espaces agricoles à fort intérêt paysager

BATIMENTS DESIGNES AU TITRE DU L 151 - 11 DU CODE DE L'URBANISME

XX — bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ELEMENT DE PAYSAGE OU PATRIMONIAL A PROTEGER

- Espaces végétalisés existants à mettre en valeur: boisements, haies
- Vxx — Elément naturel et/ou végétal ponctuel remarquable à protéger
- Axx — Alignement remarquable à préserver
- Hxx — Ensemble végétal à créer: haies, alignement d'arbres
- Espace boisé classé
- TCP terrain cultivé à protéger
- Emplacement Réservé
- Périmètre d'intérêt patrimonial
- XX — Elément patrimonial bâti remarquable

LOGEMENT

Servitude de mixité sociale au titre du L 151 - 15: 15% de logements abordables

RISQUES NATURELS

Risque d'inondation
- R3: risque faible
- R: risques fort et moyen
- Zone humide
- XXX,XX — Profil et cote de référence crue centennale (altitude NGF en m)

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

Secteur de carrière

RECUL PAR RAPPORTS AUX VOIRIES

L: largeur de la plateforme de la voie
Marges de recul par rapport à l'axe de la voie:
X : Recul des habitations
Y : Recul des autres constructions
Limite d'application des marges de recul

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Espaces publics, espaces verts, équipements collectifs de sports et de loisirs	Commune
2	Aménagement liaison est ouest viaire et piétonne sud village	Commune
3	Liaison douce entre le village et La Richardière	Commune
4	Liaison douce entre le village et zone AU sud village	Commune
5	Equipement culturel, accueil petite enfance, aire de jeux et espace public	Commune

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de CHATEAUDOUBLE

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

PIECE N° 5 - 1 Plan 2

DETAIL "LE VILLAGE", "LE CHATEAU", "LA RICHARDIERE" ET "LES BERARDS", e = 1/2000ème

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2016

Pascale BLANCHET: urbaniste mandataire
Jean DECAUVILLE: urbaniste associé
Delphine BARNIER: paysagiste
Sylvain ARNOUX: architecte, infographiste

18 01 16

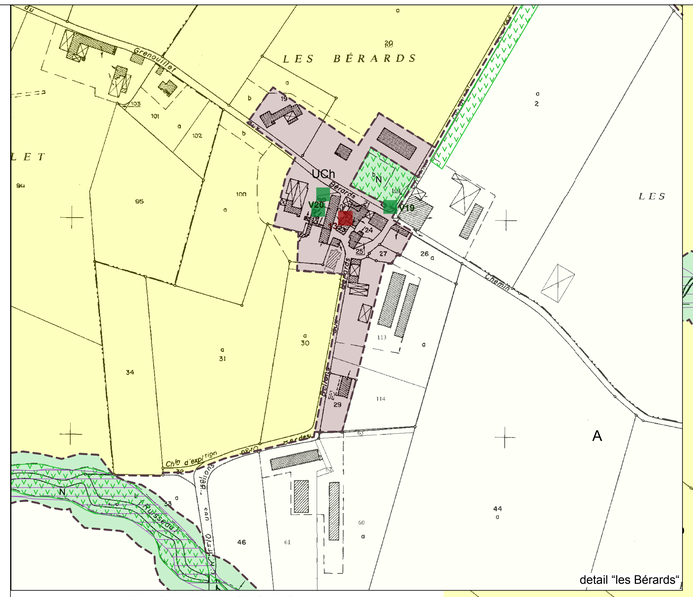

detail "les Bérards"

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Espaces publics, espaces verts, équipements collectifs de sports et de loisirs	Commune
2	Aménagement liaison est ouest viaire et piétonne sud village	Commune
3	Liaison douce entre le village et La Richardière	Commune
4	Liaison douce entre le village et zone AU sud village	Commune
5	Equipement culturel, accueil petite enfance, aire de jeux et espace public	Commune

LEGENDE

limite de zonage

N

ZONES URBAINES

- UA — Zone urbaine centrale à vocation d'habitat, d'activités de commerces et de services nécessaires à la vie sociale.
- UC — Zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation dominante d'habitat individuel, mais pouvant accueillir également du petit collectif, et de l'habitat intermédiaire et individuel), des commerces, des services.
- UCh — Secteur de la zone UC avec dispositions particulières (hameau des Bérards).
- UCa — Secteur de la zone UC « quartier d'habitat individuel » « confirmé » avec assainissement non collectif (Quartier La Richardière).
- UL — Zone urbaine à vocation d'activités d'hébergement touristique et de loisirs (camping du Grand Lierne).
- ULa — Secteur équipements spectacles - arts du cirque (« Petit Cirque » au Grand Lierne).

ZONES A URBANISER

- AU — zone à urbaniser "fermée", subordonnée à une modification du PLU
- AUo — zone ouverte à l'urbanisation à vocation dominante d'habitat.

ZONES AGRICOLES

- A — zone agricole
- Ap — zone agricole protégée
- Aa — Secteur de la zone A comportant du bâti existant non agricole (dominante activité artisanale), et où on peut autoriser l'aménagement et l'extension des constructions existantes.
- Ai — Secteur de la zone A pour équipements et aménagement irrigation
- Ae — Secteur de la zone A (STECAL) pouvant recevoir des constructions nécéssaires aux activités économiques déjà implantées dans ce secteur

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle et forestière.
- Na — secteur de la zone N autorisant les activités commerciales et de service
- Nd — Secteur de la zone N où les aires de stockage et de dépôt sont autorisées.
- NS — Secteur de la zone N protégé en tant qu'espace naturel sensible ou réserve de biodiversité.
- NL — Secteur de la zone N autorisant aménagement et équipements légers pour loisirs.
- Np — Secteur de la zone N comportant des espaces agricoles à fort intérêt paysager

BATIMENTS DESIGNES AU TITRE DU L 151 - 11 DU CODE DE L'URBANISME

XX — bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ELEMENT DE PAYSAGE OU PATRIMONIAL A PROTEGER

- Espaces végétalisés existants à mettre en valeur: boisements, haies
- Périmètre d'intérêt patrimonial
- Vxx — Elément naturel et/ou végétal ponctuel remarquable à protéger
- XX — Elément patrimonial bâti remarquable
- Axx — Alignement remarquable à préserver
- Hxx — Ensemble végétal à créer: haies, alignement d'arbres
- Espace boisé classé
- TCP: terrain cultivé à protéger
- Emplacement Réservé

LOGEMENT

- Servitude de mixité sociale au titre du L 151 - 15: 15% de logements abordables

RISQUES NATURELS

Risque d'inondation
- R3: risque faible
- R: risques fort et moyen
- Zone humide

RECUL PAR RAPPORTS AUX VOIRIES

L: largeur de la plateforme de la voie
Marges de recul par rapport à l'axe de la voie:
X : Recul des habitations
Y : Recul des autres constructions
Limite d'application des marges de recul

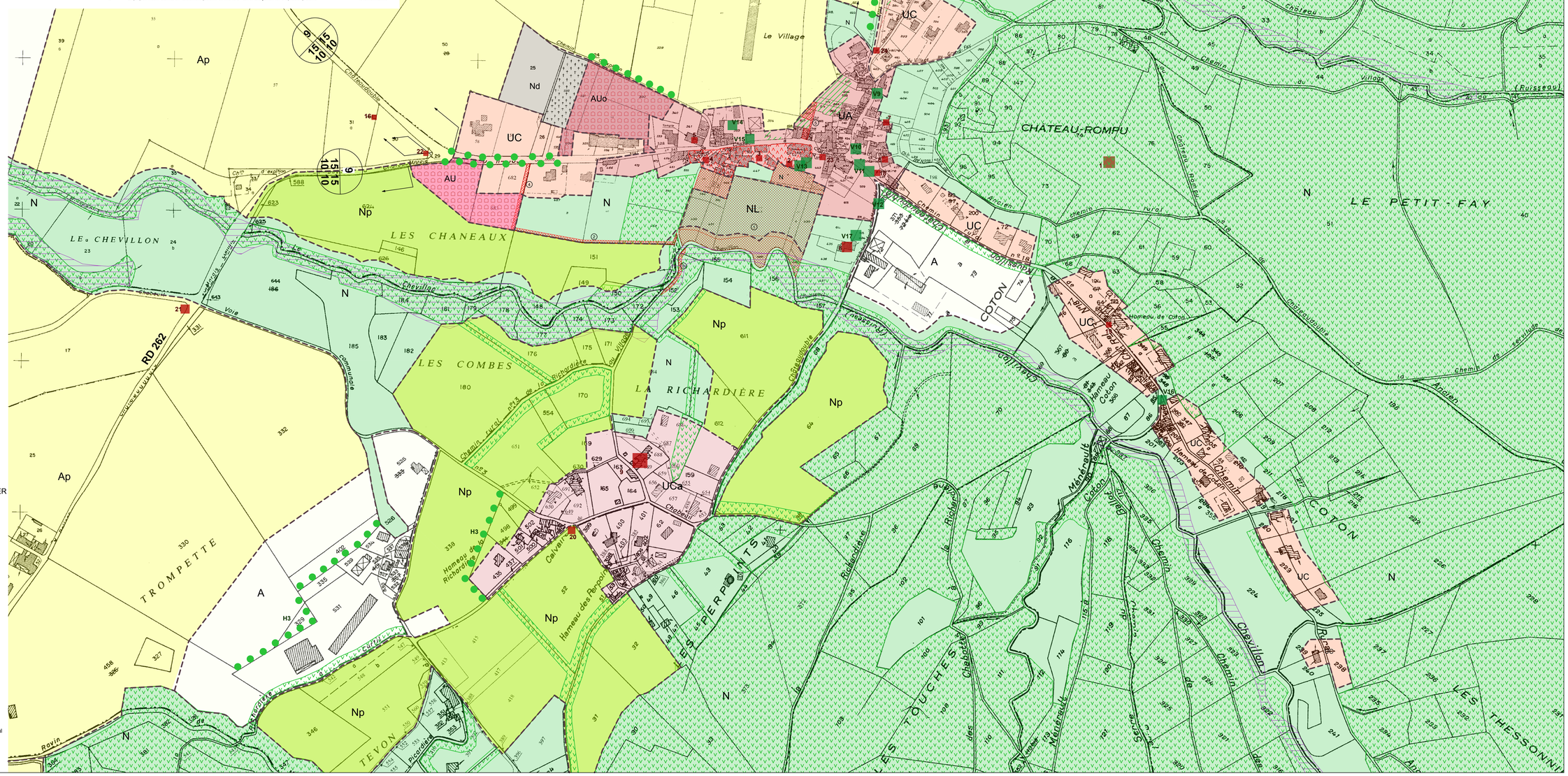
RD 262
Le Village
LES CHANEAUX
LES COMBES
LA RICHARDIÈRE
LES PERPOINTS
LES TOUCHES
LE PETIT-FAY
CHÂTEAU-ROMPU
TOURRIER
PICHETÈTE
COTON
TROMPETTE
LE CHEVILLON
TEVON
Ap
N
Np
Nd
AUo
AU
NL
UC
UCa
UA
UCh
A
Chemin d'exploitation
Chemin rural n°13 de la Richardière
Chemin rural n°18 dit de Chabrières
Ruisseau
Hameau de la Richardière
Hameau de Coton
Hameau des Perpoints
Calvaire
Fontaine
Château
Chemin de Merdenaults
Chemin de Chevillon
Chemin de Ranjon
Chemin de Tourrier
Chemin du Village
Chemin de Pichetète
Chemin de Château
Chemin de Coton
Chemin de Merdenault
Chemin de Perpoints
Chemin de Touches
Chemin de Petit-Fay
Chemin de Tevon
Chemin de Ranjon
Chemin de Chevillon
Chemin de Trompette
Chemin de Richardière
Chemin de Combes
Chemin de Chaneaux
Chemin de Village
Chemin de Château
Chemin de Pichetète
Chemin de Tourrier